



Dimanche 24 juillet 2022

Fin de l'épisode de pollution de l'air à l'ozone dans les Bouches-du-Rhône ce lundi 25 juillet 2022

Au regard de l'amélioration de la qualité de l'air, l'alerte rouge de niveau 2 pour pollution à l'ozone dans le département des Bouches-du-Rhône n'aura plus cours, à compter demain, **lundi 25 juillet 2022**.

Par conséquent, le préfet des Bouches-du-Rhône a décidé par arrêté de mettre fin à la **circulation différenciée** dans le centre-ville de Marseille et aux **mesures d'urgences**, notamment l'abaissement de la vitesse de 20 km/h dans le département, **dès ce dimanche 24 juillet à 20h**.

- **N'attendez pas le prochain épisode de pollution pour vous doter de la vignette Crit'Air !**

Dotez-vous dès maintenant de la vignette Crit'air, le récépissé de commande faisant foi.

Pour acheter la vignette Crit'air au prix unique de 3,70€ :

- www.certificat-air.gouv.fr (avec paiement par carte bancaire). Cette modalité de demande, rapide et sécurisée doit être privilégiée. **Dès commande sur ce site, un récépissé est immédiatement adressé par mail, il fait foi en cas de contrôle.**
- Par courrier, en téléchargeant le formulaire de demande sur le site www.certificat-air.gouv.fr, avec paiement par chèque, à envoyer à : Service de délivrance des Certificats Qualité de l'Air, BP 50637, 59506 Douai Cedex

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

